

jours tombé d'accord sur l'importance du chômage. Des divergences se sont manifestées quant à la solution du problème. J'estime que l'élément qu'il importe de ne pas perdre de vue, ce n'est pas l'exactitude des chiffres, qui peuvent changer de jour en jour et qui, dans le cas qui nous occupe, ont changé pour le pire au cours des quelques derniers mois, mais la tendance qui n'a cessé de s'affirmer au cours de l'année écoulée. Cette tendance est bien visible et je ne crois pas qu'on risque de s'y tromper. Nous retournons vers une crise de chômage. Il peut y avoir des périodes de reprise et d'autres d'aggravation mais la tendance générale incline vers la situation qui a existé en 1929.

L'honorable représentant de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) a proposé un amendement qui réclame une action immédiate de la part du Gouvernement. Je regrette que l'honorable représentant de Winnipeg-Sud (M. Trainor) qui vient de ma propre province ait jugé nécessaire de critiquer cet amendement, en alléguant notamment que nous allions nous lancer dans quelque aventure et en disant qu'à son avis il valait mieux créer un comité ou faire appel au comité qui existait déjà, le comité des relations industrielles, pour étudier la situation et recueillir les faits. N'étaient certains faits historiques, une telle proposition m'impressionnerait bien davantage. J'ai en main une publication parue en 1934 et renfermant certains passages de discours de celui qui était alors chef de l'opposition, M. R. B. Bennett.

**Une voix:** S'agit-il de son gouvernement?

**M. Zapliŋny:** Non, cela remonte à 1930, alors qu'il était encore chef de l'opposition. Ces discours ont été prononcés à divers endroits au cours de la campagne électorale de 1930. On le sait, c'est en 1930 qu'a débuté ce qu'on a appelé la crise économique. Le chômage sévissait déjà au Canada, mais pas aussi gravement que plus tard. Toutefois, le chef de l'opposition, feu M. Bennett, n'attachait guère d'importance à la création de comités ni à la tenue de conférences. Je cite ses propres paroles, extraites d'un discours prononcé le 10 juillet 1930:

Le parti conservateur trouvera du travail pour tous ceux qui veulent travailler, ou il périra à la tâche.

Plus tard, il a dit au sujet du gouvernement:

M. King promet d'étudier le problème du chômage. Je promets de mettre fin au chômage. Lequel des deux programmes préférez-vous

Plus loin, il ajoute:

M. King vous promet des conférences, je vous promets des actes.

Voilà une attitude qui me plaît. Malheureusement, le temps a prouvé qu'il ne pouvait remplir ses promesses. Je ne peux pas lui faire de reproche, parce que la crise n'est pas survenue après l'entrée en fonction du gouvernement conservateur. Elle était antérieure à son avènement au pouvoir.

Je tiens à dire bien clairement que la situation dont nous parlons en ce moment n'est pas une situation temporaire. Il ne s'agit pas de chômage saisonnier bien que le chômage saisonnier contribue dans une certaine mesure à la crise actuelle. Nous étudions en ce moment un problème qui est demeuré irrésolu, au Canada, depuis 1929. Il est vrai que nous avons connu des périodes où il y avait des empois pour ainsi dire pour tout le monde mais aucun gouvernement n'a résolu le problème qui a surgi en 1929 et qui a duré jusqu'à 1939 et même pendant une bonne partie de l'année 1940, sous des gouvernements tant conservateurs que libéraux.

Il suffit d'ouvrir les pages récentes de l'histoire pour constater qu'en 1933, après trois années d'un gouvernement libéral, qui s'est souvent attribué le mérite d'avoir résolu le problème du chômage au Canada, près d'un million de gens émergeaient à l'assistance-chômage. Tels sont les faits; n'importe quel membre de la Chambre peut remonter en arrière et les vérifier.

Le chômage n'a commencé à disparaître que vers 1940 lorsque la seconde Grande Guerre a éclaté. Il a continué de disparaître graduellement durant la guerre. Cependant, je le signale à ceux qui ont l'habitude de rire des propositions qu'on soumet au Gouvernement, à ceux qui ont pleine confiance dans l'entreprise privée, qu'ils croient capable de résoudre tous les problèmes,—je ne critique pas ici l'entreprise privée, je me contente d'exposer les faits,—que même en 1940, l'entreprise privée n'a pas été la force agissante de notre économie d'où est sortie la solution du problème.

Le premier ministre suppléant (M. Howe) se souvient sans doute que, alors qu'il était ministre des Munitions et des Approvisionnements je crois, il a dû informer la Chambre que, bien que la guerre fût déjà déclarée, il ne pouvait pas placer de contrats de guerre comportant des bénéfices maximums de 5 p. 100 parce que l'industrie privée refusait d'accepter cette limitation. On a dû y renoncer et, en définitive, l'entreprise privée a obtenu ce qu'elle voulait.

C'est l'initiative publique, dont a fait preuve la population du Canada, en souscrivant des obligations de guerre, sous la direction du gouvernement il est vrai, qui a rendu possible notre effort de guerre et, en